

## Compte rendu de la session spéciale de mai 2006

Le Conseil national dit trois fois non

---

15 mai 2006

Numéro 18-2

# dossierpolitique

---



Session spéciale du Conseil national du 8 au 12 mai 2006

Lors de la session spéciale de mai, le Conseil national s'est penché sur l'initiative populaire « Pour une caisse maladie unique et sociale », sur l'initiative parlementaire « Maintien du secret bancaire », ainsi que sur la cession de la participation de la Confédération dans Swisscom. La Chambre basse a rejeté la caisse maladie unique, s'est prononcée contre l'ancre du secret bancaire dans la Constitution et a refusé la privatisation de Swisscom.

#### **Rejet clair de la caisse maladie unique**

Le premier jour de la session spéciale, la Chambre du peuple a été — plus de 40 orateurs se sont exprimés — le théâtre d'un débat animé sur l'initiative populaire « Pour une caisse maladie sociale ». L'initiative exige, d'une part, la création d'une caisse maladie unique pour l'assurance de base afin de remplacer le foisonnement actuel des caisses maladie et, d'autre part, la fixation des primes des assurés en fonction de leur revenu. Le Conseil national a clairement rejeté cet objet, par 109 voix contre 61.

Le vote reflète le fossé qui sépare le camp bourgeois de la gauche et des Verts. Ces derniers ont affirmé valoir que la caisse unique ferait diminuer les primes et offrirait les mêmes prestations à tous les assurés, tandis que les partis bourgeois ont défendu la position inverse, soulignant qu'une caisse unique entraînerait une augmentation massive des coûts de même qu'un rationnement et aboutirait à une médecine à deux vitesses. La principale critique envers l'initiative concernait l'absence de contrôle des coûts.

#### **Une bonne décision**

Le Conseil national a eu raison de rejeter l'initiative. En effet, elle n'aurait résolu aucun des problèmes auquel le système de santé actuel se trouve confronté. Surtout, elle n'aurait pas freiné l'évolution des coûts, puisqu'elle aurait éliminé la concurrence en matière de prestations et de qualité. La comparaison avec les systèmes de santé d'autres pays montre, en outre, que des primes fixées en fonction du revenu et de la fortune renchériraient le facteur de production travail, affaiblirait la compétitivité de la Suisse et menacerait

des emplois. La nécessité d'une réforme du système de santé n'est pas contestée. Mais il faut miser en priorité sur des incitations économiques contribuant à optimiser l'efficacité et la qualité et à renforcer la concurrence en matière de prestations. Cet objectif pourra être atteint uniquement au prix d'un travail acharné dans la LAMal.

#### **Non à un ancre du secret bancaire dans la Constitution**

Le Conseil national a considéré que les revendications de l'initiative parlementaire de l'UDC visant à ancrer le secret bancaire dans la Constitution étaient déjà réalisées. Il l'a classée par 112 voix contre 43. Il a également refusé, par 114 voix contre 48, de donner suite aux quatre initiatives des cantons d'Argovie, du Tessin, de Genève et de Bâle-Campagne poursuivant le même objectif. Les projets sont maintenant soumis au Conseil des Etats. La motion « Entraide administrative et judiciaire. Exigences et principe de la double incrimination » déposée par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) figurait également à l'ordre du jour, mais n'a pu être traitée. En effet, le Conseil fédéral n'avait pas encore communiqué sa position sur cette motion qui vise à renforcer la protection de l'entraide administrative et judiciaire dans les lois correspondantes.

L'économie salue les décisions du Conseil national. Il faut espérer que le Conseil des Etats ne donnera pas suite aux initiatives cantonales. En revanche, il faut soutenir la motion de la CER-N, car elle va dans la bonne direction : sa mise en œuvre entraînerait une

amélioration concrète et effective de la sécurité juridique et renforcerait la protection de la sphère privée de personnes jouissant d'une bonne réputation.

**Privatisation de Swisscom : le projet a échoué de justesse**

La décision a été prise par 99 voix contre 90 : Swisscom doit rester dans le giron de la Confédération ; le Conseil national n'est même pas entré en matière sur le projet de privatisation du Conseil fédéral. Le vote reflète strictement la composition du Parlement. Dans ce débat animé, la majorité de la gauche, des Verts et du PDC ont exprimé des doutes quant au maintien prétendument menacé de la desserte de base, l'argument principal en faveur du rejet de la proposition. La décision du Conseil national ne clôt pas encore le dossier. Le Conseil des Etats examinera les options restantes lors de la session d'été ou d'automne.

Du point de vue de l'économie, l'issue de ce vote du Conseil national est regrettable. La vente de la participation de la Confédération dans Swisscom ne menace pas la desserte de base, dont on parle tant. Il est maintenant urgent que le Conseil fédéral se dégage de ses multiples responsabilités et élimine les conflits d'intérêts liés à son rôle de propriétaire, de législateur, de régulateur et de gros client. De plus, il doit accorder à l'entreprise la marge de manœuvre nécessaire pour sa croissance et son développement futur.

---

**Pour toutes questions :**  
bern@eonomiesuisse.ch